Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

ANNÉE 2020 – NUMÉRO 64 DU 04 MARS 2020

TABLE DES MATIÈRES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté préfectoral du 02 mars 2020 portant désignation des personnes qualifiées composant le jury relatif au dialogue compétitif en vue de la construction de la future cité administrative de Lille

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction
départementale des
territoires
et de la mer

Mission Transition
Écologique et Solidaire
et Immobilier de l'État

Arrêté préfectoral portant désignation des personnes qualifiées composant le jury relatif au dialogue compétitif en vue de la construction de la future Cité Administrative de Lille

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R2171-16 à 18 ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant la composition du jury relatif au dialogue compétitif en vue de la construction de la future Cité Administrative de Lille en date du 18 février 2020 ;

Sur proposition du Directeur départemental des Territoires et de la Mer du Nord et du Secrétaire général par suppléance de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1er: L'arrêté préfectoral du 18 février 2020 fixant la composition du jury relatif au dialogue compétitif en vue de la construction de la future Cité Administrative de Lille est complété comme suit :

- Est désigné Monsieur Jean-Louis MANIAQUE, représentant le président du Conseil régional de l'Ordre des architectes des Hauts-de-France
- Est désigné Monsieur Jean-Michel MERCHEZ, représentant le président de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques

Article 2 : Le Secrétaire Général par suppléance et le Directeur départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 02/03/2020
Le préfet

Michel LALANDE